

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 DÉCEMBRE 2023.

1. Communications-/

2. Conseil communal-Conseil communal des enfants : Prestation de serment des Conseillers : installation

Le Collège communal invite le conseil communal à remplacer la moitié du CCE après le départ pour le secondaire des enfants qui étaient en 6^{ème} année primaire lors de l'année scolaire 2022-2023.

Suite aux élections réalisées dans chaque école de l'entité, cinq représentants des élèves de 5^{ème} primaire sont appelés à prêter serment et à être installés dans leur mandat de conseiller.

3. Synergies-Rapport relatif aux synergies Commune-CPAS : adoption

La Région wallonne a, via les décrets du 19 juillet 2018, intégré le renforcement des synergies dans la loi du 08/07/1976 organique des CPAS et dans le code de la démocratie locale et de la décentralisation.

En application de ces nouvelles dispositions, les Directeurs généraux de la Commune et du CPAS ont établi leur rapport annuel des synergies qui a été soumis à l'avis du comité de direction conjoint le 17 novembre 2023, à l'avis du comité de concertation le 27 novembre 2023 et est présenté au conseil conjoint le 13 décembre 2023.

Il appartient maintenant au Conseil communal d'adopter ce rapport en même temps que son budget 2024.

4. Finances-Zone de police - dotation 2024 : décision

Conformément à l'article 208 de la Loi sur la Police intégrée, le conseil communal est obligé d'inscrire au budget communal les frais mis à charge de la commune par ou en vertu de cette loi, en ce compris la dotation de la commune à la zone de police pluricommunale.

La contribution respective des communes d'une zone pluricommunale à la dotation communale globale est définie d'une manière concertée et de commun accord entre elles. Ce n'est qu'à défaut de consensus qu'il y a lieu de recourir à la clé de répartition définie par l'arrêté royal du 7 avril 2005 fixant les modalités en matière de calcul et de répartition des dotations communales au sein d'une zone pluricommunale.

La dotation communale principale de notre Commune à la Zone de police a été estimée à 740.209,97 € pour 2024 et la dotation complémentaire (location commissariat) à 13.471,04€.

Le Collège communal propose au Conseil communal de fixer à ces montants les dotations à la Zone de police du Tournaisis pour l'exercice 2024.

5. Finances-Zone de secours de Wallonie Picarde - dotation 2024 : décision

La loi du 15/05/2007 relative à la réforme de la Sécurité civile prévoit, en son article 68, que la dotation communale à la zone de secours est inscrite dans les dépenses de chaque budget communal et que cette dotation est fixée chaque année par une délibération du conseil, soit sur la base de l'accord intervenu entre les différents conseils communaux concernés au plus tard le 1er novembre de l'année précédant l'année pour laquelle la dotation est prévue, soit, à défaut d'un tel accord, sur base du montant fixé par le gouverneur de province en tenant compte des critères suivants pour chaque commune :

- la population résidentielle et active (une pondération d'au moins 70 % est attribuée à ce critère);
 - la superficie;
 - le revenu cadastral;
 - le revenu imposable;
 - les risques présents sur le territoire de la commune;
 - le temps d'intervention moyen sur le territoire de la commune;
 - la capacité financière de la commune.

Aucun accord n'étant intervenu en Collège de Zone, le Gouverneur de la Province de Hainaut a été sollicité mais ne nous a pas encore signifié le montant de notre dotation à la Zone de secours pour 2024 au moment de l'élaboration du budget 2024.

En collaboration avec les services comptables de la Zone, le Collège communal propose donc de répartir de la clé de répartition fixée par le Gouverneur pour 2022 afin d'obtenir la dotation 2024. Le Collège communal propose, dès lors, au Conseil communal de fixer la quote-part communale à la Zone de secours Wallonie Picarde, pour 2024, au montant de 136.349,07 euros et de le porter au budget de l'exercice 2024. Ce montant sera revu lors de la prochaine modification budgétaire de l'exercice 2024 sur base du montant arrêté par le Gouverneur.

6. Finances-Budget communal de l'exercice 2024 : approbation

Le Collège communal a adopté, en sa séance du 04 décembre 2023, le projet de budget pour l'exercice 2024 qu'il soumet au Conseil communal.

7. Finances-Procès verbal de vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 3ème trimestre 2023 : prise d'acte

L'article L1124-42 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation charge le Collège communal (ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin) de vérifier l'encaisse du Directeur financier et d'établir un procès-verbal de la vérification qui mentionne ses observations et celles formulées par celui-ci.

En vertu du CDLD, le Collège communal communique au conseil communal le procès-verbal de vérification de l'encaisse du Directeur financier pour le 3ème trimestre de l'exercice 2023.

8. Intercommunales-IPALLE : Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2023 : décision

La Commune de Rumes est affiliée à l'intercommunale IPALLE qui tiendra sa prochaine assemblée générale le jeudi 21 décembre 2023.

Il convient de se prononcer sur l'ordre du jour de cette assemblée générale.

9. Intercommunales-IMSTAM - Ordre du jour de l'Assemblée générale du 20 décembre 2023 : décision

La Commune de Rumes est affiliée à l'intercommunale IMSTAM qui tiendra sa prochaine assemblée générale le mercredi 20 décembre 2023.

Il convient de se prononcer sur l'ordre du jour de cette assemblée générale.

10. Intercommunales-REW - Ordre du jour de l'Assemblée générale du 15 décembre 2023 : décision

La Commune de Rumes est affiliée à l'intercommunale REW qui tiendra sa prochaine Assemblée générale le vendredi 15 décembre 2023.

Il convient de se prononcer sur l'ordre du jour de cette Assemblée générale.

11. Intercommunales-Trans&Wall - Ordre du jour de l'Assemblée générale du 19 décembre 2023 : décision

La Commune de Rumes est affiliée à l'intercommunale Trans&Wall qui tiendra sa prochaine assemblée générale le mardi 19 décembre 2023.

Il convient de se prononcer sur l'ordre du jour de cette assemblée générale.

12. Patrimoine-Cession amiable d'emprise pour le collecteur de Rumes et La Glanerie - Acquisition amiable d'emprise : approbation

La Commune est propriétaire de biens (emprise N°240) dont des emprises sont nécessaires à l'intercommunale IPALLE pour la concrétisation du projet de collecteur d'évacuation des eaux usées de Rumes et La Glanerie.

Cette emprise devant être cédée pour cause d'utilité publique, le Collège communal propose une vente à l'amiable à l'Intercommunale IPALLE au montant total de 839,91€.

13. Sport-RCA de Rumes - Plan d'entreprise 2023-2027 : prise d'acte

Le Conseil d'administration de la RCA adopte chaque année un plan d'entreprise. Celui-ci est communiqué au conseil communal lors de la première séance de ce dernier qui suit le conseil d'administration de la RCA ayant adopté le plan d'entreprise.

Le plan d'entreprise 2023-2027 de la RCA de Rumes a été approuvé par le Conseil d'administration de la RCA de Rumes en date du 06 décembre 2023 et doit être communiqué pour le 31 décembre 2023.

Le Collège communal invite le Conseil à prendre acte du plan d'entreprise 2023-2027 de la RCA de Rumes.

14. Divers-Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2023 : approbation
